



COMPE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Septembre 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, CORBIER MEYER,

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT

Absents ayant donné procuration :

GENCO pouvoir à TOURNAIRE, COLLIGNON pouvoir à THIRIAT, COLLADO pouvoir à CABIROL,

Absents : Mr BERNARD, Mmes MELIANI, GEOFFROY, LEDUC

Secrétaire de séance : Mme WEBER Christine

1) **Attribution Marché Aménagement de la place de Frontigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du déroulement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la place du village de Frontigny.

Mr THALGOTT, maître d'œuvre, a étudié les offres reçues et établi son rapport. Ce dernier est communiqué à l'ensemble du conseil.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Décide d'attribuer le **lot 1 : voirie et aménagement** au groupement d'entreprises **STRADEST/ A-TECH** pour un montant de **271 688.66 € HT soit 326 026.39 € TTC.**
- Autorise monsieur le Maire à signer le marché de travaux.

2) **Subvention AMITER Place de Frontigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune redépose une demande de subvention au titre AMITER auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour les travaux projetés de requalification de la Place de Frontigny, travaux uniquement de compétence communale (donc voiries déduites).

Il propose ainsi de solliciter une subvention à hauteur de 50 000 € pour un montant prévisionnel de 243 975.56 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

- Accepte la proposition de Mr le Maire
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

3) **Subvention GRAND EST Place de Frontigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du fonds de soutien auprès du Conseil Régional Grand Est pour les travaux projetés de requalification de la place de Frontigny qui s'élève à 297 938.66 € HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre de 26 250 € HT).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix,



Commune de Mécleuves

- Accepte la proposition de Mr le Maire
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

4) **Fonds de concours : Place de Frontigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de Metz Métropole pour les travaux d'aménagement de la place de Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par Mr le Maire
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz Métropole
- Sollicite le versement d'un fonds de concours d'un montant de 75 000 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

5) **Place de Frontigny**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- Demande à l'école primaire de Mécleuves de réfléchir sur le nom à donner à la place de Frontigny dans le but d'une renumérotation de ce secteur.

6) **Coupe de bois 2018 : prix du stère de bois**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Décide des coupes de la forêt communale pour 2018 en parcelles P4a, P6b (98 stères)
 - Fixe le prix du stère à 11 €
- Adopté à 6 voix pour, 2 contre, 3 abstentions

7) **Ecole : devis peinture**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis reçu concernant la réfection des peintures de la cage d'escalier de l'école du Lanceumont.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Approuve le devis de la société PEINTURE LEBLANC pour un montant de 4 101 € H.T
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder aux travaux.

8) **FPIC Metz Métropole**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de Metz Métropole concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Confirme la répartition libre et dérogatoire de la contribution au FPIC de l'ensemble territorial Metz Métropole pour l'année 2018

9) **Devis balayage voirie**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis reçu par l'entreprise Serviloc Lorraine pour effectuer le balayage des rues de la commune. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

Approuve le devis de la société Serviloc Lorraine pour un montant de 900 € H.T

Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder aux travaux.